

Les règles locales ci-dessous sont les seules valables.

## **1. Protection des plantations :**

Les Zones de nouvelles plantations sont marquées par des poteaux bleus / verts et sont des

**ZONES D'INTERDICTION DE JOUER.**

**II EST STRICTEMENT INTERDIT DE PENETRER DANS CETTE ZONE (AUSSI POUR RELEVER LA BALLE) ET D'Y JOUER DES BALLEES.**

**Si la balle repose dans une de ces zones, le jouer doit prendre un dégagement sans pénalité selon la règle 16.1.b.** Le point de dégagement le plus proche avec dégagement complet doit être déterminé et une balle doit être droppée et venir reposer dans la zone de dégagement.

(Point de référence : est le point le plus proche de dégagement complet. Zone de dégagement : Une longueur de Club du point de référence sans être plus près du trou.)

**En cas de non-respect, le Golf de Clervaux se réserve le droit de prononcer une interdiction de terrain et / ou une disqualification.**

## **2. Hors limites**

Au-delà de toute limite définie par des piquets/lignes blanches ou toute autre clôture de délimitation (sauf clôture clairement marquée en rouge) ou toute haie définissant la limite du parcours. Le terrain appartenant à la maison à droite du green numéro 1 ainsi que tout le parcours compact sont hors limites.



## **3. Dropping Zones : trous 10 & 16**

Comme options supplémentaires à la règle 17 (zone à pénalité), des dropping zones ont été désignées : derrière le green du trou 10 - derrière le green du trou 16.

## **4. Zone à pénalité derrière le green du trou 16**

La zone à pénalité est définie par une clôture électrique et des piquets rouges.

Ni la clôture ni les piquets ne peuvent être enlevés.

Si la balle est dans la zone générale (mais pas dans la zone à pénalité) et que cette clôture interfère physiquement avec la zone du stance ou du swing intentionnels du joueur, le joueur peut prendre un dégagement sans pénalité dans la zone de dégagement.

## **5. Chemins**

Tous les chemins et pistes, qu'ils soient artificiels ou non, constituent des conditions anormales de parcours au sens de la règle 16. Vous avez droit à un dégagement gratuit selon la règle 16.1b

## **6. Arbres munis d'un tuteur**

Les arbres munis d'un tuteur ainsi que les tuteurs sont considérés comme partie intégrale du parcours.

La balle doit être jouée comme elle repose ou déclarée comme injouable. Les tuteurs ne peuvent pas être enlevés.

## **7. Clôtures électriques**

Les clôtures électriques sont considérées comme partie intégrale du parcours.

La balle doit être jouée comme elle repose ou être déclarée comme injouable. Les piquets des clôtures ne peuvent pas être bougés.

## **8. Terrain en réparation - G.U.R**

Toutes les zones marquées avec des piquets bleus et / ou une ligne bleue ou blanche sont terrain en réparation. Le joueur a droit à un dégagement gratuit selon la règle 16.1.

## **9. Rythme de jeu**

Le Ready Golf est à appliquer autant que possible (sauf en Matchplay).

**« Votre place sur le parcours n'est pas devant la partie qui vous suit, mais immédiatement derrière la partie qui vous précède. »**

## **10. Le règlement technique et sportif est applicable**

(Téléchargeable sur [www.golfclervaux.lu](http://www.golfclervaux.lu)).

**Le code vestimentaire est affiché sur les tableaux d'informations dans le Clubhouse.**